

La prévention des risques liés à l'utilisation des bourses de fret

Bonnes pratiques pour les chargeurs et les transporteurs

Les bourses de fret sont des plateformes en ligne facilitant la mise en relation rapide entre ceux qui ont des marchandises à expédier (chargeurs, affréteurs, expéditeurs, commissionnaires) et ceux qui disposent de capacités de transport (transporteurs). Ces places digitales dédiées au transport routier, maritime ou aérien sont la cible d'agissements criminels. Les assureurs identifient une recrudescence des vols et détournements de marchandises liés aux bourses de fret. Cette fiche vise à sensibiliser les professionnels aux risques spécifiques liés à l'utilisation des bourses de fret et à promouvoir les bonnes pratiques permettant de les prévenir.

Les risques de détournement de cargaisons et leurs conséquences

Les modes opératoires des malfaiteurs

La digitalisation de l'organisation des transports routiers et l'accélération des flux conduisent à une baisse de vigilance et à des contrôles moins rigoureux.

Une délinquance économique organisée, bénéficiant de filières de recel, cible les bourses de fret.

Trois modes opératoires ont été identifiés :

- l'usage frauduleux des identifiants d'une société enregistrée ;
- l'enregistrement d'une société créée à partir de documents falsifiés (licences, attestations d'assurance, identités) ;
- le rachat d'une société déjà enregistrée pour contourner les contrôles liés à l'ancienneté de l'entreprise de transport, en usurpant une identité.

Ces pratiques sont facilitées par le fait qu'il peut être difficile de vérifier l'authenticité des documents.

Les marchandises particulièrement exposées

Tout type de marchandise peut être ciblé. Toutefois, une attention particulière doit être portée aux marchandises suivantes :

- produits de grande valeur (luxe, high-tech, audiovisuel...),
- métaux non ferreux,
- pièces et produits automobiles,
- produits phytosanitaires,
- produits facilement revendables.

Les conséquences pour les acteurs du transport

Les conséquences d'un détournement de fret peuvent être lourdes : pertes financières significatives, dégradation de la relation commerciale entre chargeurs et transporteurs, pertes de marchés, atteinte à l'image...

Par ailleurs, les recours juridiques peuvent être complexes à mettre en œuvre.



Les mesures de prévention à mettre en œuvre

Avant d'utiliser une plateforme, il faut vérifier que le contrat commercial avec les partenaires ou donneurs d'ordres ne l'interdit pas.

AVANT LE TRANSPORT

- ✓ Utiliser les bourses de fret qui mettent en place des mesures de contrôle et de sécurité.
- ✓ Sélectionner des transporteurs connus ou régulièrement référencés.

Critères de sélection du transporteur

- ✓ Éviter de confier des marchandises sensibles à des transporteurs trouvés sur une bourse de fret.
- ✓ Privilégier des transporteurs avec lesquels une relation de travail est déjà établie.
- ✓ Vérifier l'existence légale de l'entreprise de transport.
- ✓ Ne pas affréter une société qui a récemment changé de propriétaire ou qui est inscrite sur la plateforme depuis moins de 6 mois.
- ✓ Se méfier des offres à des prix anormalement bas.

Procédure antifraude conseillée lors de la prise de contact

- ✓ Ne jamais correspondre avec un transporteur sans antériorité de collaboration *via* une adresse e-mail inconnue. Se méfier des adresses e-mail avec des noms de domaine destinés au grand public (gmail, yahoo, hotmail, etc.).
- ✓ Vérifier que l'adresse e-mail de l'interlocuteur est bien référencée comme étant rattachée à l'entreprise qui va réaliser la prestation.
- ✓ Ne pas recourir à la fonction « répondre à » qui ne permet pas d'identifier les modifications douteuses d'adresses e-mail (ajouts ou inversions de lettres).
- ✓ Vérifier la licence de transport, le numéro de TVA, l'attestation



Repères

Le **VIÉS**, service de l'Union européenne, permet de vérifier si un numéro de TVA est enregistré et valide pour les transactions intra-UE. Il permet aussi d'obtenir le nom et l'adresse de l'entreprise lorsqu'ils sont disponibles.
Rendez-vous sur www.viesvalidation.com

d'assurance et l'adresse du transporteur. **Ne pas hésiter à exiger des justificatifs!**

- ✓ Recourir à un logiciel professionnel pour valider l'authenticité des documents et détecter ceux produits par l'intelligence artificielle générative.
- ✓ **Ne jamais traiter en dehors de la bourse de fret si la relation a été initiée par ce biais**

LORS DU CHARGEMENT

- ✓ Vérifier les documents relatifs au conducteur et à la livraison (orthographe, numéros de contrats, numéro de téléphone).
- ✓ Exiger, vérifier et éventuellement photographier (dans le respect de la réglementation sur les données personnelles):
 - l'original de la « lettre de voiture »;

- la pièce d'identité du conducteur et/ou le permis de conduire;
- le certificat d'immatriculation du véhicule.

En cas de doute, ne pas charger la marchandise et contacter le donneur d'ordre/transporteur sur un numéro officiel.

Bon à savoir

- Les fraudeurs utilisent souvent des « **lettres de voiture** » qui ne sont pas imprimées au nom du transporteur. Un simple tampon est souvent apposé dans la case dédiée à celui-ci. Dans ces cas, la prudence est de rigueur!
- Les fraudeurs utilisent souvent de **faux permis et passeports**, mais plus rarement de faux certificats d'immatriculation.

APRÈS LE TRANSPORT, EN CAS DE SINISTRE

Dès le constat d'un abus de confiance, d'un détournement ou d'un vol, il faut prévenir les autorités compétentes des pays concernés et déposer plainte.

Il faut également prévenir:

- la plateforme concernée,
- l'assureur.

Tout signalement pourra contribuer à éviter d'autres escroqueries.

À RETENIR

Les bourses de fret facilitent la mise en relation rapide entre les professionnels mais les exposent à des risques spécifiques. La prévention des vols et détournements repose sur la vigilance, la vérification systématique des documents et le strict respect des procédures de sélection et de contrôle.